

Faits marquants du CSE extraordinaire du 27 janvier

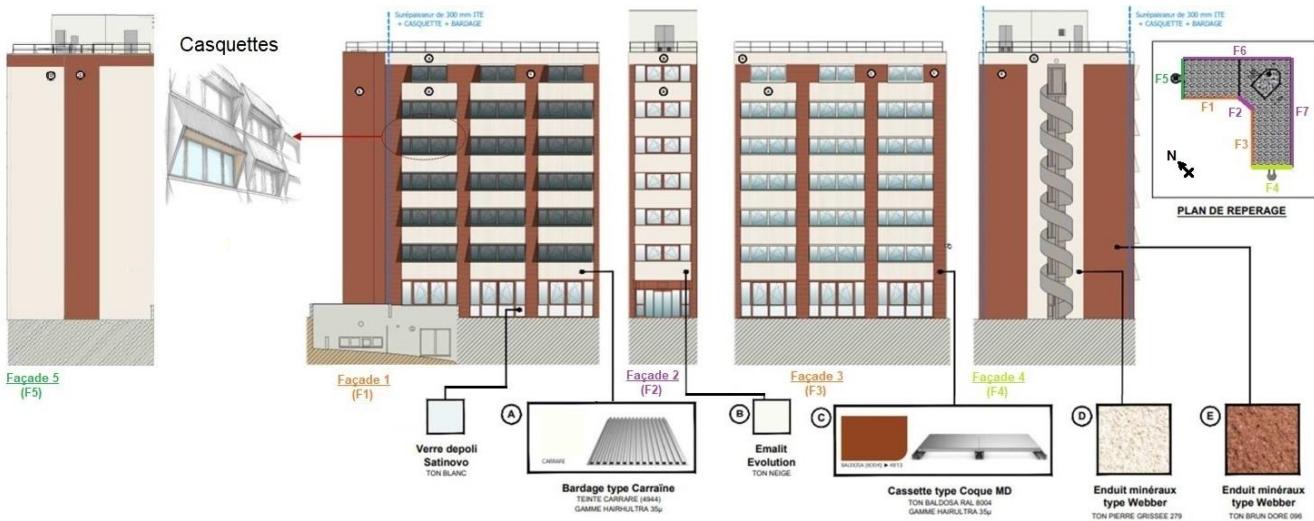
Information-consultation relative au projet de réhabilitation énergétique et thermique du bâtiment 08 à FAR

Il s'agit d'un projet validé en 2022, visant à abaisser la consommation énergétique du bâtiment 08 (datant des années 1990) et d'améliorer le confort thermique saisonnier de ses occupants.

En quoi consisteront ces 4,3 m€ de travaux propres au bâtiment 08 ?

- **une réfection des façades** : ossature bois/bardage, enduits sur les pignons, pose de casquettes pare-soleil sur les 2 façades les plus exposées. Visuellement, le bâtiment 08 adoptera le code couleur « marron/crème » des bâtiments 28 et 05 implantés le long de la rue de la redoute ;
- **la réfection et isolation de la toiture terrasse** ;
- **le changement de toutes les menuiseries extérieures** : baies vitrées au RdC et fenêtres dans les étages ;
- **une régulation thermique améliorée** : une amélioration de la qualité de l'air (centrale de traitement d'air et circuit de distribution dans les étages), un chauffage électrique de nouvelle génération avec un pilotage centralisé, des éclairages LED et détecteurs de passage.

Vue des façades (vers l'intérieur du site) après travaux.



C'est parti pour une année de travaux : faire d'une passoire thermique un endroit adapté au travail. Adieu néons, chauffage non programmable, ventilation à bout de souffle, fenêtres en fin de course, et interventions des cordistes pour recoller les carrelages de la façade. **Super ?**

Malheureusement, les budgets n'étant pas extensibles, pas question :

- **de rafraîchir la décoration (sols, murs, plafonds),**
- **de repenser la distribution des espaces (bureaux, salles de réunion...),**
- **d'héberger tous les occupants dans un autre bâtiment du site pendant les travaux.**

Alors, pour les occupants du bâtiment 08 ce sera une année de cohabitation avec les activités de chantier. Une année en enfer ? Pas vraiment car ils auront droit à une période de trois mois au purgatoire : leur relogement au bâtiment 02, le temps de conduire les travaux dans leurs étages.

Concernant les travaux en « milieu occupé » au bâtiment 08.

D'un point de vue sécurité, le projet est conçu pour prévenir les risques liés à la coactivité, par la délimitation physique du chantier (base vie et abords du bâtiment), la séparation des flux (personnel / chantier) sur le site de FAR (pas de circulation des camions entre 11h30 et 14h) et dans le bâtiment, le maintien de capacités d'accès et d'évacuation suffisantes et des affichages visibles (et clairs) pour le personnel présent.

Le planning initial du projet prévoyait des travaux extérieurs et intérieurs par niveaux. Néanmoins, la structure des façades externes (donnant sur la rue de la redoute ou le parking arrière) ne le permettant pas, le personnel des niveaux R+1 à R+6 seront possiblement présents lors du démontage / remontage (cf. schéma en annexe), ce qui augmente significativement les périodes de coactivité pendant des phases de travaux bruyantes. La pose de protections a d'ores et déjà été réalisée. Même si elle répond au besoin de séparation entre chantier et lieu des travail, **la performance des protections en termes d'insonorisation par rapport aux travaux ou à la base vie est discutable.**

Les élus **CFDT** ont bien noté que le projet essaie de limiter au maximum les nuisances, principalement sonores, pour le personnel par une organisation des travaux adaptée. A ce titre, les travaux de fixation seront surtout conduits le samedi. Malgré la mise en place des protections dans les bureaux, des différents canaux d'échanges et de points périodiques de REX avec les occupants ou leur représentants, **les élus CFDT ont demandé que l'Administration offre au personnel qui devra subir la coactivité la possibilité de recourir au télétravail dans un mode « exceptionnel », c'est à dire hors forfait télétravail.** Ce point avait d'ailleurs été remonté par certains hiérarchiques.

L'administration a indiqué qu'une consigne de souplesse dans le recours au télétravail serait transmise aux managers. Pour l'administration, cette incitation pourrait être renforcée si la dépose des façades générait des nuisances importantes. De même, des consignes seront données si les plafonds de forfait télétravail étaient atteints.

Concernant le séjour au bâtiment 02.

La rénovation des locaux du bâtiment 02 permet de disposer d'un niveau de rénovation « adapté au budget » (200 k€ de budget spécifique). Ce n'est pas Byzance, mais loin des nuisances des travaux au 08, la faible performance thermique du bâtiment 02 apparaîtra peut-être comme suffisante.

Les représentants CFDT remercie les volontaires (projet, SESA) qui accompagneront les travaux du samedi afin de limiter les nuisances sonores.

Les représentants CFDT resteront à votre écoute pendant toute la durée des travaux et faire remonter vos messages si d'aventure vous n'étiez pas entendus, notamment pour pouvoir recourir au télétravail pendant les phases de fortes nuisances.

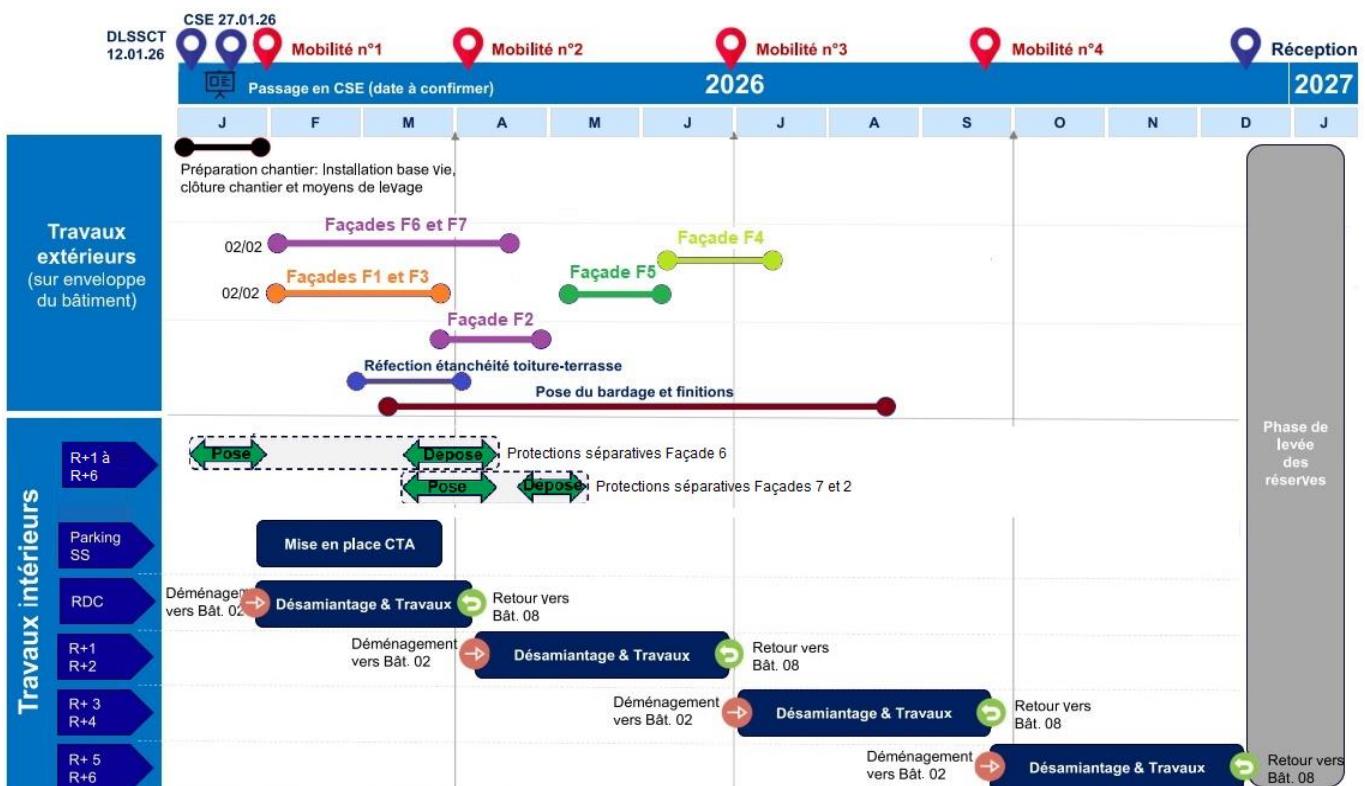
En annexe : les visuels relatifs aux travaux du bâtiment 08 (planning, zones chantier, travaux sur les façades et protection dans les bureaux) et aux locaux rénovés du bâtiment 02



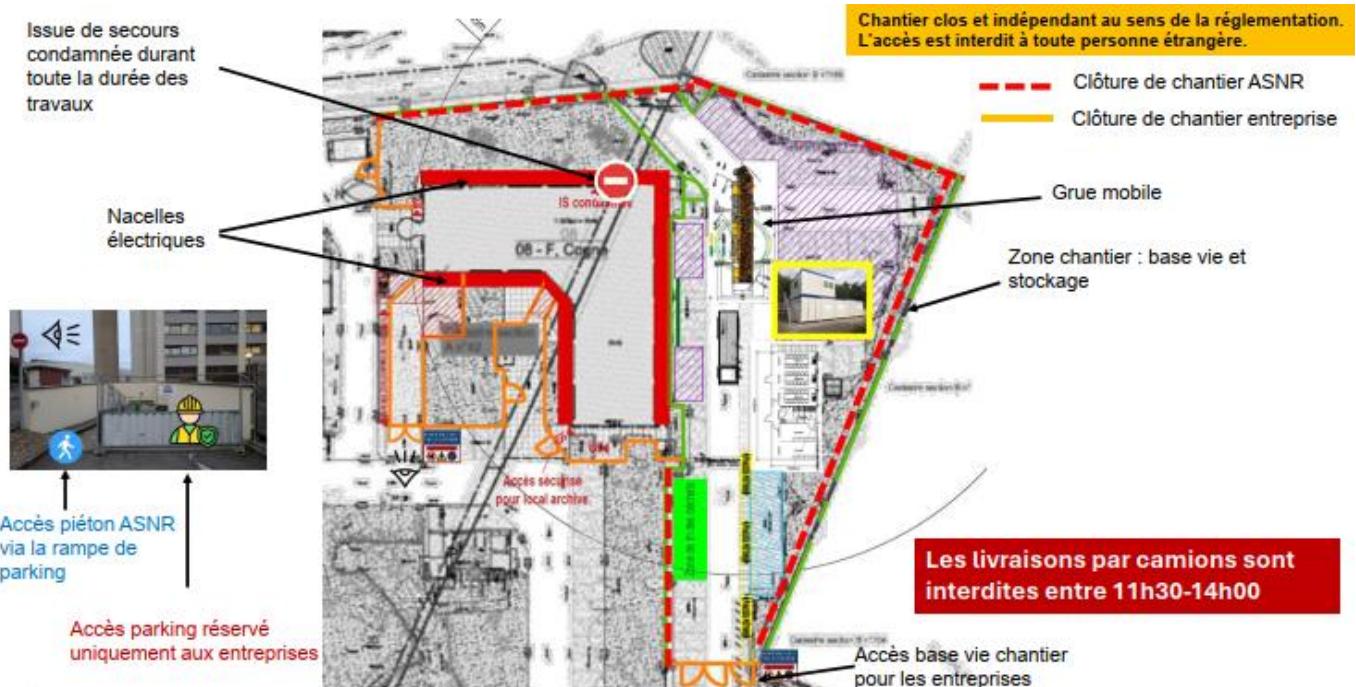
Avec nos meilleurs vœux pour l'année 2026
N'hésitez pas à réagir en contactant directement vos élus [CFDT asnr.cfdt@asnr.fr](mailto:CFDT.asnr.cfdt@asnr.fr)

Annexes

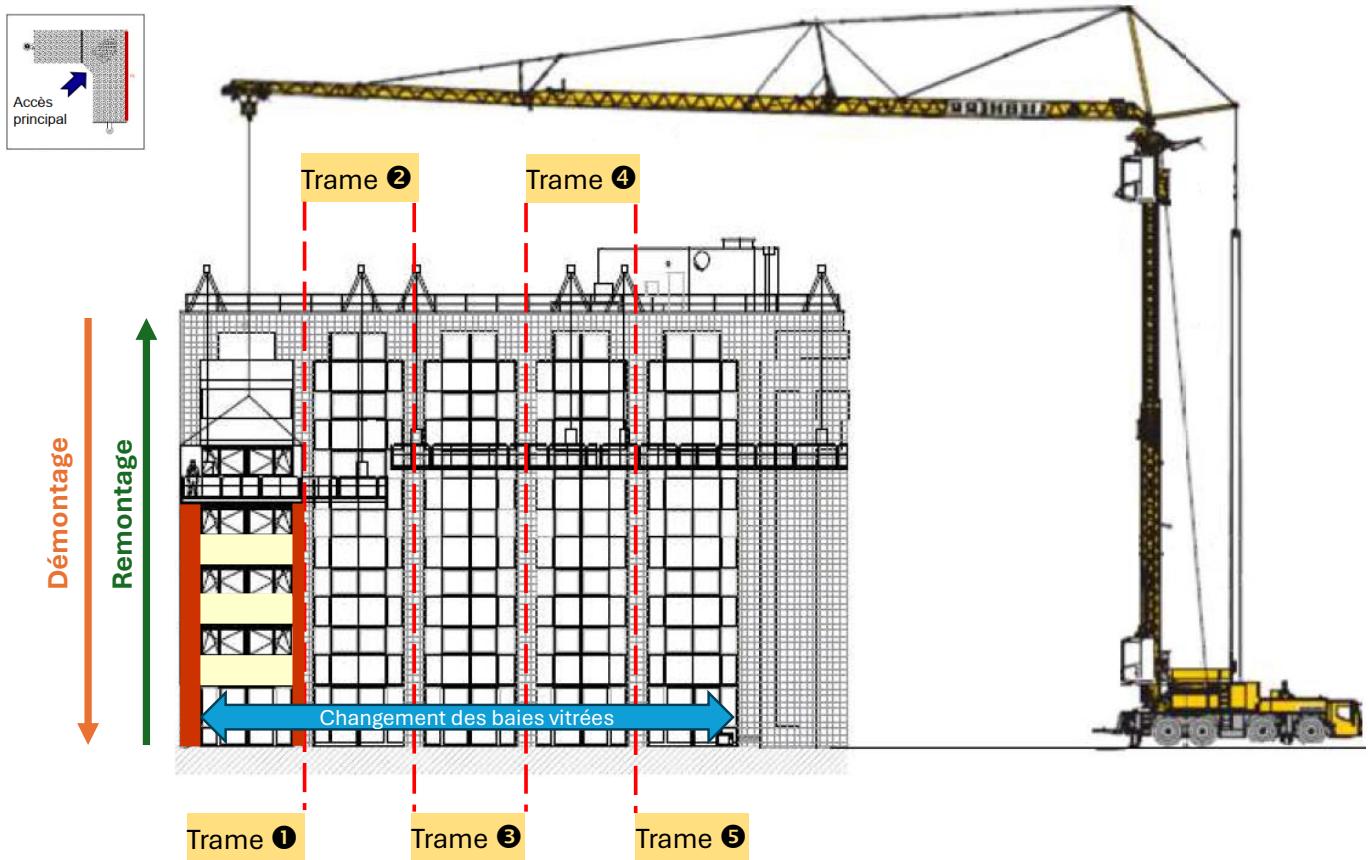
Planning prévisionnel du chantier



Implantation générale du chantier



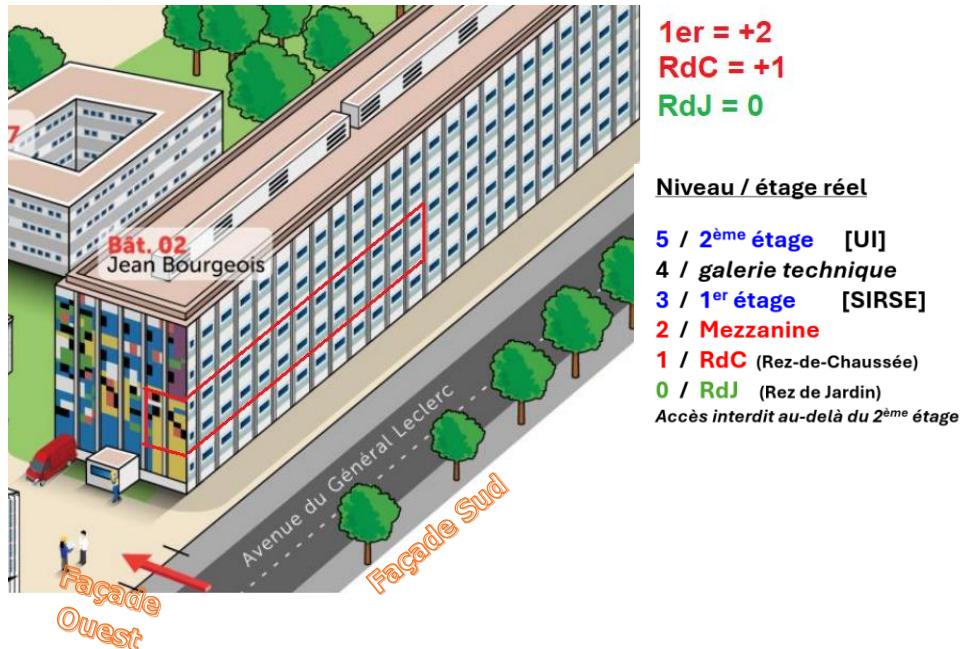
Principe de démontage/remontage par trame des façades extérieures (F6 et F7)



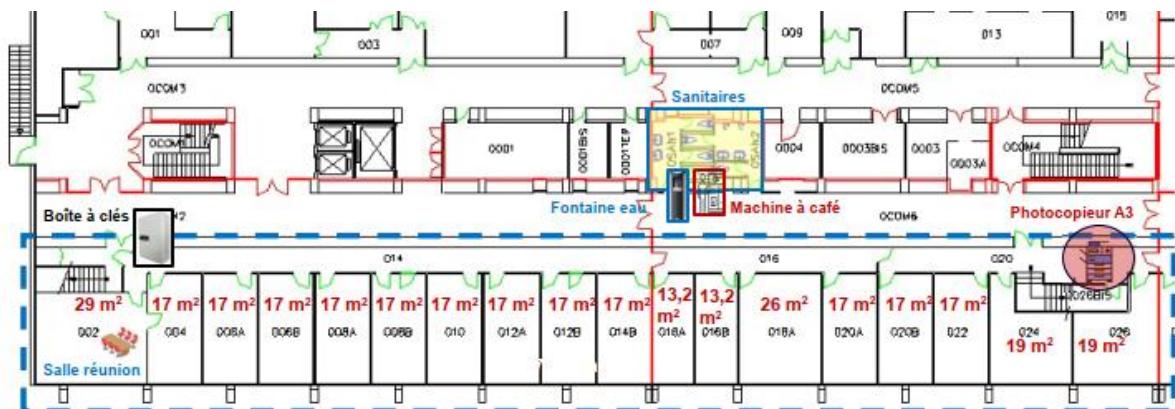
Protections mises en place pendant les travaux démontage/remontage de façade (principe, réel)



Locaux rénovés au bâtiment 02



Niveau RdC (+1 par rapport au RdJ)



Niveau Mezzanine

